



COVID 19

La prime pour les 1ers de cordée le vol de RTT pour les 1ers de corvée !

Le comité technique du 02/07/2020 a clôturé ce semestre où la collectivité de travail a été malmenée entre l'injonction présidentielle de rester chez soi pour bloquer la pandémie du covid 19, la reprise de jours de congés et l'usine à gaz qui a suivi. Finalement cette prime COVID 19, défiscalisée de surcroît, c'est à dire qui n'entre pas dans le financement de la sécurité sociale continue à faire grincer des dents puisque l'attribution est basée sur des critères arbitraires et secrets qui échappent à la discussion avec les organisations syndicales. Seule l'administration connaît les agents qui ont été récompensés. Belle preuve de transparence, mais on est habitué.

Le tableau qui suit a été présenté au comité technique du 02/07/2020. Il confirme hélas totalement le caractère à la fois injuste et inégalitaire de la répartition de cette prime que le syndicat CGT de la préfecture de la Vienne a dénoncé.

Répartition par catégorie : le festin pour les 1ers de cordée, les miettes pour les 1ers de corvée.

33 agents, soit 13 % des effectifs seulement sur les 253 susceptibles de toucher la prime s'accaparent 23 568 euros.

Répartition de l'enveloppe par catégories				
catégories	1000 euros	660 euros	330 euros	TOTAL
A	7	2	2	11
B	6	5	5	16
C	3	2	1	6
TOTAL	16	9	8	33

Il n'y a pas eu de comité technique sur le sujet des modalités d'application d'attribution des primes COVID au sein de la préfecture de la Vienne.

Pour rappel, la circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relative aux comités techniques (CT) prévoit que le CT doit être consulté sur « les conditions d'attribution, les modalités de répartition entre les agents et, le cas échéant, les critères de modulation des primes ». Une simple application des textes en vigueur qui n'a pas été respecté. Chacun devra bien évidemment en tirer les conséquences le moment venu. Après avoir été pénalisés par le vol des jours de congés et de RTT, les premiers de corvée ne reçoivent que des miettes. Pour eux, c'est la double peine qui s'applique. Aucun sens de la justice, aucun sens de l'exemplarité, aucun respect pour les agents ! .

Télétravail

Présenté comme la panacée, maintenant comme un moyen d'échapper à la canicule, la CGT pense plutôt que c'est surtout pour l'employeur l'occasion de se soustraire aux obligations concernant les conditions de travail. La CGT de la Préfecture de la Vienne a obtenu l'ouverture de salles de rafraîchissement. La salle Villeneuve, Gateau, le sous-sol du bâtiment Hausmann sont ouverts à cet effet, la note du 10/ 07/2020 reprend le dispositif de l'année dernière.

La CGT de la préfecture de la Vienne apporte un complément d'information. Cette note indique que le comité technique a donné un avis favorable au télétravail, cinq jours semaine, mais ne donne pas le résultat du vote. L'organisation syndicale majoritaire qui représente 5 sièges a voté pour, la CGT qui n'a qu'un siège contre. Explication:

La CGT fait observer que travailler chez soi représente un coût pour le salarié (électricité, eau, chauffage, climatisation).

C'est pourquoi nous demandons la prise en charge de ces coûts, qui sont plus importants quand on reste travailler chez soi.

Utopie ? Vision de l'esprit ?

Cela existe déjà dans plusieurs pays d'Europe (pays nordiques) et dans le monde (ex : Japon) où des dispositifs de prise en charge et/ou fiscaux existent pour les personnes travaillant chez elles. Cela existe également dans plusieurs entreprises françaises (CPAM, Orange, ...). Et c'est tout à fait normal.

L'État employeur, suite au confinement et au déconfinement progressif, s'est rendu compte qu'il pouvait faire des économies substantielles notamment en termes d'immobilier en reportant une partie de ces charges sur ses agents. Pour la CGT il est hors de question que les agents publics qui font déjà les frais depuis des années de la baisse des dépenses publiques soient encore une fois les « dindons de la farce! ».



La CGT demande des discussions dans l'objectif de garantir des droits aux agents télétravailleurs.

Le 17 septembre sera une nouvelle journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations. La CGT appelle à manifester activement à cet appel inscrit dans un processus de luttes qui devra se renforcer, tout au long des mois de septembre et d'octobre, dans les différents secteurs professionnels pour peser véritablement et empêcher une crise sociale d'ampleur